

Resiliation assurance auto pour fausse déclaration

Par sebastien_31, le 30/06/2010 à 14:12

Bonjour,

En novembre 2009, mon assurance auto (natio assurance) me résilie suite à un sinistre responsable avec dommages corporel.

Début décembre, l'agence Aviva de Colomiers accepte de m'assurer mais à condition de me faire déclarer sur l'honneur que le dommage corporel était mineur. Il me dicte la déclaration et je la signe naïvement.

Aujourd'hui 30/06/2010, l'agence de Colomiers me notifie que je vais être résilier pour fausse déclaration car le siege d'Aviva a appris qu'il y avait bien eu dommage corporel lors de ce sinistre.

Cette action entraine que je vais être fiché pour fausse déclaration à l'assurance et que mon contrat va être résilié

Existe t'il un recours pour faire reconnaitre que cette fausse déclaration n'est pas à mon initiative mais à celle du directeur d'Agence ?

Par raihanna1222, le 14/04/2014 à 13:24

Bonjour

bien, vous avez un problème de déclaration, le comparatif spécialisé dans l'assurance suite à une fausse déclaration a une solution efficace pour vous, alors moi je vous conseille de voite ce site : http://www.assuranceautoresilie.net/